

Une vague de répression déferle sur le monde du travail

15 sept. 2020 Par [Les invités de Mediapart](#)

- Mediapart.fr

La violence au travail, « l'État n'en est plus seulement le complice, mais l'auteur ». Un ensemble de travailleurs poursuivis ou sanctionnés en raison de leur engagement professionnel ou syndical dans divers secteurs déplorent la généralisation de la répression au travail, jusque dans les administrations d'Etat censées la prévenir. Ils se retrouvent mercredi 16 septembre à 19h30 à la Bourse du Travail de Paris: « Unissons-nous pour la défense de nos libertés syndicales et démocratiques! »

Nous nous réunissons aujourd'hui pour dénoncer les violences dont nous sommes les cibles. Nous avons fait l'objet de poursuites judiciaires, nous avons été révoqués ou licenciés, mutés à des centaines de kilomètres de chez nous, suspendus pour avoir dénoncé des irrégularités et des dysfonctionnements, pour avoir fait valoir notre droit de grève ou de retrait, pour avoir défendu le respect des droits de nos collègues et usagers ou simplement effectué notre travail scrupuleusement. Nous avons subi les pressions et intimidations de nos hiérarchies, les mises en cause perpétuelles, les diffamations et autres procédés de diabolisation, autant de violences quotidiennes qui ont fini par affecter nos vies professionnelles, sociales et personnelles.

Mais cette répression dépasse très largement nos cas individuels et témoigne de la transformation profonde de notre société. Si la violence au travail n'a rien d'inédit, nous estimons toutefois qu'un cap est franchi en ce que l'État n'en est plus seulement le complice, mais l'auteur. À la SNCF, à la RATP, à la Poste, à l'inspection du travail, dans les hôpitaux et les EHPAD, à Pôle emploi, à l'Éducation nationale et dans les universités, l'État maltraite ses fonctionnaires et ses salariés, comme il le fit jadis à France Télécom.

Nous dénonçons ces dérives autoritaires et appelons l'ensemble des acteurs sociaux à bien prendre la mesure de cette vague répressive : lorsque l'État se fait ainsi agresseur, ce n'est pas seulement à un contrat de travail qu'il s'attaque mais au contrat social lui-même. Au lieu de protéger les femmes et les hommes qui lancent l'alerte et qui n'hésitent pas à prendre des risques pour révéler au grand jour des anomalies ou des pratiques illégales, l'État les punit ! Au lieu de protéger notre bien commun, à savoir nos acquis sociaux, nos entreprises et services publics, l'État les démantèle de force et s'attaque violemment à toutes celles et ceux qui résistent à la confiscation de ce qui nous appartient.

Une telle violence d'État est inacceptable ! Partout, dans la rue, dans les entreprises, l'État réprime les mouvements sociaux et tout autre forme de contestation, s'octroyant ainsi le monopole de la violence illégitime. Nous ne pouvons que nous inquiéter du message qui est ici envoyé au patronat qui se voit ainsi encouragé – en ces temps fragiles de crise sanitaire, économique et sociale – à généraliser ces pratiques dans l'ensemble des entreprises, avec l'aval d'un gouvernement complice. Seule une prise de conscience et une mobilisation massive de la part de l'ensemble des travailleurs permettra de mettre fin à ces pratiques répressives.

Au-delà du contexte professionnel, nous condamnons toutes les formes de répression politiques ou sociales, qu'elles se manifestent sous la forme d'un acharnement juridique, de violences policières ou de discriminations.

La mobilisation contre les répressions deviendra un enjeu majeur de toutes les luttes sociales en ce qu'elle symbolise la résistance contre les métamorphoses antidémocratiques de notre société. Nous encourageons toutes celles et ceux qui subissent cette répression au travail, dans le public comme dans le privé, à ne pas

rester isolés. Nous lutterons, avec toutes les organisations syndicales et politiques, progressistes et démocratiques, contre la généralisation de cette violence gouvernementale et patronale envers les travailleurs.

Parce que cette violence est illégitime, unissons-nous pour la défense de nos libertés syndicales et démocratiques !

Signataires :

Comités de soutien de :

Anthony Smith, responsable syndical à l'inspection du travail, suspendu et sanctionné d'un déplacement d'office pour avoir tenté de protéger la santé des salariés au plus fort de la crise sanitaire.

Alexandre El Gamal, représentant du personnel et secrétaire de CSE à la RATP, actuellement en cours de révocation pour sa participation au mouvement de grève contre la réforme des retraites et pour avoir tenu une permanence syndicale après le déconfinement.

Yann Gaudin, conseiller Pôle emploi, licencié sans préavis ni indemnités pour avoir trop aidé les chômeurs à défendre leurs droits.

Ahmed Berrahal, délégué syndical d'un dépôt de bus RATP et secrétaire CSSCT, sanctionné de deux mois de mise à pied pour sa mobilisation lors de la grève interprofessionnelle de décembre et janvier derniers. **Éric Bezou**, cheminot, militant syndical et lanceur d'alerte, licencié par la SNCF pour s'être agenouillé devant sa hiérarchie dans l'intention de dénoncer les dérives autoritaires au sein de l'entreprise publique.

Anissa Amini, aide-soignante dans une EHPAD, en attente de sanction pour avoir alerté sur le manque de protections attribuées au personnel en pleine crise sanitaire.

Vincent Fournier, postier, responsable syndical départemental, menacé de trois mois de mise à pied pour sa mobilisation lors de la grève interprofessionnelle de décembre et janvier derniers.

Gaël Quirante, postier, responsable syndical départemental, licencié sur autorisation de Muriel Pénicaud contre l'avis de ses propres services, fait l'objet d'un acharnement judiciaire avec la multiplication de plaintes sans fondements de la part de La Poste (deux mises en examen, sept procès).

Les **infirmiers du Rouvray**, deux infirmiers en psychiatrie au centre hospitalier du Rouvray, exclus sans solde pour 10 et 15 jours pour avoir critiqué une note de service de la direction qui, en pleine crise sanitaire, obligeait les agents à faire sécher des masques à usage unique pour les réutiliser et interdisait le port du masque aux patients positifs à la Covid-19, sous prétexte qu'ils étaient en psychiatrie.

Les « **3 de Melle** », Aladin, Cécile et Sylvie, enseignants de Melle suspendus huit mois à titre conservatoire pour s'être mobilisés contre les réformes Blanquer. En attente d'un conseil de discipline, ces derniers risquent de très lourdes sanctions, pouvant aller jusqu'à la révocation.

Boris, éducateur spécialisé intervenant en Seine-Saint-Denis auprès d'enfants scolarisés souffrant de troubles du comportement, mis à pied à titre conservatoire en vue d'un licenciement pour avoir exprimé son avis sur l'organisation collective du travail lors d'une réunion d'équipe.

Victor et Roga, militants à la fac de Nanterre, condamnés respectivement à quatre mois de prison avec sursis et six mois de prison ferme pour avoir participé à une assemblée générale contre Parcoursup en 2018.

URL source: <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/150920/une-vague-de-repression-deferle-sur-le-monde-du-travail>